

### **Délibération n°2026/15**

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L. 715-2, L. 719-3 et suivants, D. 719-42 et suivants ;

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'établissement.

#### **Objet : Désignation de la quatrième personnalité siégeant à titre personnel**

Le Conseil d'Administration désigne, en qualité de personnalité extérieure au sein du Conseil d'Administration de l'UTT, la personnalité suivante :

- Mme Caroline CHANAVAS

#### **Résultat du vote :**

Nombre de membres : 23

Présents : 15

Pouvoirs : 5

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0



Troyes, le 10 juillet 2026

Hervé GRANDJEAN  
Président du Conseil d'Administration

Publié sur le site internet de l'UTT le : 10/07/2026

Transmis à M. le Recteur, chancelier des universités le : 10/07/2026